

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 54 (1918)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

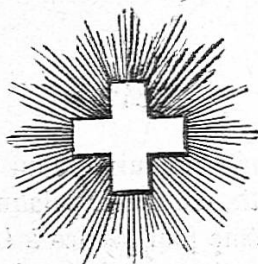
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — Revue de la Suisse allemande. — Divers : Une pétition à appuyer. — La réforme de l'instruction primaire en Angleterre. — PARTIE PRATIQUE : En classe. — Récitation. — Economies. — Lecture. — L'enseignement expérimental de l'agriculture à l'école primaire. — Arithmétique.*

CHRONIQUE VAUDOISE.

L'assemblée des délégués de la S. P. V. a eu lieu le samedi 6 avril, à 10 h. du matin, à l'Ecole normale.

Le compte rendu détaillé de cette séance devant paraître très prochainement dans le *Bulletin* de notre Société, nous nous bornerons à relever ici quelques points intéressants.

Il ressort du rapport du caissier que l'avoir de la caisse de secours et d'invalidité se monte à fr. 11,000 et que 1481 membres du corps enseignant vaudois ont effectué le paiement de la cotisation pour 1918, ce qui constitue un résultat fort encourageant.

Un subside de fr. 100 est voté en faveur du Musée scolaire.

Les sujets ci-dessous seront proposés au Département pour être mis à l'étude dans les conférences du printemps.

1^o *Les commissions scolaires.* (Art. 29 de la loi sur l'instruction publique.)

2^o *Les examens annuels.*

En outre, les sujets suivants pourront être étudiés dans les conférences de cercles :

1^o *De la nécessité d'avoir deux programmes dont l'un pour les élèves arriérés.*

2^o *De la liberté dans l'enseignement.*

3^o *Revision de la loi et du plan d'études.*

4^o *Incompatibilités* (art. 56).

La cotisation pour 1919 est fixée à fr. 10, tout compris (Société pédagogique et caisse invalidité) et sera encaissée dans le courant de janvier.

Comme d'habitude, nombre de vœux ont été présentés au comité. On en trouvera la liste dans le *Bulletin*. Elle est fort instructive.

La séance, levée à 1¹/₂ heure, fut suivie d'un diner à l'*Ours*. Et le diner fut suivi lui-même d'une gaie partie familière, à laquelle le bureau du comité de la Romande (qui avait tenu le même jour séance à Lausanne) nous fit l'honneur et le plaisir d'assister. Inutile de dire que l'assemblée acclama nos collègues neuchâtelois, ainsi que les vaillants rédacteurs et l'habile gérant de l'*Educateur*.

A. R.

Hygiène scolaire. L'assemblée annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire, récemment annoncée pour les 25 et 26 mai, ne pourra avoir lieu à Lausanne, vu les difficultés des communications.

A. R.

CHRONIQUE GENEVOISE

Société pédagogique genevoise. « Le Collège de Calvin et les petites écoles de Port-Royal », tel fut le sujet de la Conférence que Mlle Bermond donnait à la S. P. G. Ces deux « écoles nouvelles », œuvre hardie de deux réformateurs essentiellement pédagogues, eurent une profonde influence. Mais tandis que celle de l'abbé de Saint-Cyran préservait la jeunesse de tout contact avec le monde, le Collège de Calvin prépare à la lutte des citoyens et des apôtres de la foi. Participant à la vie de son temps et sachant s'y adapter, il vit encore. A nous de le maintenir digne de son grand passé.

Cette page d'histoire, fortement documentée, et d'une belle forme littéraire, sera publiée prochainement.

*** **Emile Yung, 1854-1918.** — Il est un peu tard, pour venir après tous les autres journaux, parler de M. Emile Yung, professeur de zoologie à l'Université de Genève, décédé subitement au commencement de février. Mais il a paru à quelques-uns de ses anciens élèves, aujourd'hui instituteurs, qu'un hommage devait lui être rendu dans l'*Educateur* : il a été professeur à Montreux et à Genève, collaborateur de notre journal ; il était vice-président de la Commission scolaire ; il participa aux congrès de la S. P. R. à Genève en conduisant les jeunes au Musée d'histoire naturelle et à l'Ecole de Médecine.

Né dans une famille modeste, il s'éleva par ses propres moyens, grâce à sa persévérance et à son énergie, à la place éminente qu'il occupait hier encore dans le monde scientifique.

Professeur à l'Université, il n'a pas oublié les humbles et il a fait œuvre de vulgarisateur. Entre 1885 et 1895, il a donné de nombreux cours, le soir, pour faire connaître à la population laborieuse, les travaux de Darwin et de Pasteur, la théorie de l'évolution et l'existence des microbes, le moyen de les combattre. Une quantité de Genevois lui doivent leurs connaissances scientifiques, parce qu'il a su développer chez eux le désir de s'instruire. Ces dernières années, il donnait, avec beaucoup d'amabilité, quelques leçons à l'Université populaire.

L'instruction élémentaire fleurit où la haute science est estimée.

Puisse l'exemple de M. Yung provoquer de nombreux imitateurs.

R. BIÉLER.

*** **Honoris causa.** L'Université de Genève vient de conférer le diplôme de Docteur honoris causa à l'historien Saint-Gallois, M. Johannès Dierauer, qui a

passé sa vie à écrire l'*Histoire de la Confédération suisse*. M. Oechsli a écrit dans la *Gazette de Zurich* que cette histoire était un monument national comparable à l'œuvre de Jean de Muller et de ses continuateurs. Les cinq volumes, traduits par M. Aug. Reymond, ont paru à la librairie Payot. Les instituteurs désirant parcourir cet ouvrage peuvent l'obtenir en consultation en s'adressant à la Bibliothèque nationale à Berne. — R. B.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Traitements. — Dans sa séance du 8 avril dernier, le Conseil général de la ville de Neuchâtel a voté d'importantes augmentations de traitements en faveur du corps enseignant primaire. Notre correspondant neuchâtelois reviendra sur ce sujet dans un prochain numéro.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Ecole cantonale de Porrentruy. — La commission de l'école cantonale de Porrentruy a remis à M. Gustave Vauclair un beau chronomètre en or à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de ce professeur dans le corps enseignant de cet établissement. H. GOBAT.

*** **Ecoles primaires de St-Imier.** — Les autorités scolaires et municipales ont fêté, le 23 mars dernier, le cinquantième anniversaire de l'entrée en fonctions de Mlle Sophie Ehrensperger, institutrice primaire à Saint-Imier. Le corps enseignant et l'inspecteur scolaire de l'arrondissement ont apporté également leurs félicitations à la vaillante institutrice. H. GOBAT.

*** **Retraite de MM. Frossard et Ferrier à St-Imier.** — Le directeur de l'école secondaire de Saint-Imier, M. Camille Frossard, bien connu des lecteurs de l'*Educateur* par la part éminente qu'il a prise à l'organisation du congrès de Saint-Imier, en 1910, vient de prendre sa retraite. Un des maîtres de l'établissement, M. Godefroi Ferrier suit l'exemple de son directeur après cinquante ans de bons services dans l'instruction publique. De nombreuses marques de reconnaissance ont été adressées à ces deux vétérans de l'enseignement.

C'est M. Ernest Vauclair qui reprend le poste devenu vacant par la démission de M. Frossard. H. GOBAT.

*** **Examens du brevet primaire.** — Mercredi, 3 avril, se sont terminés à l'Ecole normale de Delémont, les examens en obtention du brevet d'institutrice primaire. Quinze élèves de l'Ecole normale et six des sections pédagogiques de Saint-Imier et Porrentruy étaient inscrites. Ont obtenu le brevet :

Brandt Esther, à Sonvilier; Charpié Madeleine, à Bienne; Freudiger Lydia, à Corgémont; Girardin Marie, à Muriaux; Grandjean Anne, à Bassecourt; Grosjean Aline, à Plagne; Landry Germaine, à La Heutte; Lenz Jeanne, à Bienne; Mamie Suzanne, à Bonfol; Meyer Germaine, à Buécourt; Monbaron Marguerite, à Tramelan-dessus; Poupon Marguerite, à Porrentruy; Vernier Marguerite, à Bassecourt; Wolfer Valentine, à Bassecourt; Zahler Marguerite, à Porrentruy; Roulet Berthe, à Bienne; Buchwalder Marie, à Porrentruy; Chapuis Camille, à

Bonfol; Courbat Isabelle, à Porrentruy; Lovis Julie, à Bonembex (Glovelier); Prétat Marguerite, à Porrentruy. H. GOBAT.

***** Brevet de capacité pour l'école primaire supérieure.** — MM. Pierre Chapuis, Bernardin Chapuis et Georges Beuchat ont subi avec succès à Sonceboz, le 9 avril, l'examen du brevet de capacité pour l'enseignement de la langue allemande dans les écoles primaires supérieures. H. GOBAT.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Dans plusieurs cantons, la *situation matérielle du corps enseignant* a de nouveau été améliorée dans des proportions plus ou moins fortes. Au risque d'ennuyer quelques lecteurs, je me permets de passer rapidement en revue les événements qui se sont produits dans ce domaine, car maintenant que Genève, Vaud et Neuchâtel ont augmenté de la manière que l'on connaît le traitement des maîtres et maîtresses, il me semble doublement intéressant pour les lecteurs de notre journal de savoir ce qui se fait ailleurs. Dans le canton de *Soleure*, les professeurs de l'Ecole cantonale reçoivent, depuis le 1^{er} janvier, un traitement de 5600 fr. et celui des maîtres a été fixé à 4800 fr. Maîtres et maîtresses des collèges de district touchent un traitement de 3500 fr., celui des instituteurs et institutrices sera de 2000 fr. à partir de 1921 (à titre de comparaison, je mentionnerai qu'un gendarme reçoit 3000 fr. par an). Les membres des corps enseignants des trois degrés sont en outre mis au bénéfice d'augmentations pour années de service, ascendant à 1000 fr. après vingt ans. Jusqu'ici les instituteurs et institutrices ne recevaient que 500 fr. Comme prestations en nature, ils reçoivent le logement et le bois de chauffage. Les maîtres et maîtresses de collèges ne reçoivent que le bois. Il est loisible aux communes de dépasser ces chiffres minima fixés par la loi cantonale, qui contient encore des prescriptions détaillées concernant la participation du canton aux dépenses des communes.

Dans la ville de *Zoug*, les traitements minima ont été fixés comme suit, à partir du 1^{er} janvier 1918 : maîtres primaires, 3600 fr.; maîtresses primaires, 2800 fr.; maîtres secondaires, 4300 fr., avec, pour chaque catégorie, des augmentations pour années de service, atteignant 1000 fr. après vingt ans.

Bâle-Ville avait octroyé, l'année passée, des allocations extraordinaires de renchérissement de 170 fr. pour les célibataires, et de 340 fr. pour les mariés, plus 30 fr. par enfant en dessous de 17 ans. Pour l'année courante ces sommes ont été plus que doublées et fixées comme suit : mariés et célibataires soutiens de famille, 840 fr. plus 40 fr. par enfant en dessous de 17 ans; célibataires, non soutiens de famille, 420 fr. Une revision générale de l'échelle des traitements est en préparation et devra entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Dans le canton de *Schwytz*, le minimum du traitement des maîtres primaires est resté fixé depuis 1903 à 1300 fr., auquel il faut ajouter 200 fr. d'augmentations pour années de service (après 25 ans!) et une indemnité de logement du même montant (chiffres moyens). On comprend que le corps enseignant ait demandé des allocations de renchérissement payables directement par le canton. Mais le Grand Conseil en a décidé autrement; il a décidé de participer pour 50% aux allocations votées par les communes pour autant que celles-ci ne dépassent pas 600 fr. Cette même décision avait été prise en 1916 déjà, mais la plupart des

communes ont fait, comme ailleurs, la sourde oreille. Les maîtres secondaires reçoivent directement de l'Etat des allocations spéciales de 150 fr. (mariés) et de 100 fr. (célibataires); les sœurs tenant une classe touchent 50 fr. Les maîtres primaires dépendent entièrement du bon plaisir des communes. Dans le même canton, à la suite de quelques difficultés entre intéressés, les indemnités de remplacement ont été fixées à 6 fr. par jour pour les maîtres primaires et à 8 fr. pour les maîtres secondaires, payables par les caisses scolaires. Le traitement des maîtres appelés sous les armes subit les diminutions suivantes: soldats et sous-officiers, célibataires 65 %, mariés 25 %; officiers, célibataires 75 %, mariés 50 %. Dans le canton de Berne, le traitement des instituteurs célibataires est diminué de 40 %, sans égard au grade, mais en tenant compte des obligations financières envers des parents; celui des instituteurs mariés subit les diminutions suivantes: 20 % jusqu'au grade de capitaine; 30 % pour les majors et lieutenants-colonels, et 40 % pour les colonels.

Dans le canton de *Thurgovie*, le corps enseignant travaille avec persévérance à un remaniement de l'échelle des traitements et a formulé les chiffres que voici: Traitement initial des maîtres primaires: 2400 fr.; des maîtres secondaires: 3200 fr., plus logement et plantage ou indemnité équivalente. Augmentations pour années de service: 1000 fr. à commencer avec la sixième année et pour atteindre le maximum après 14 ans. La question a été portée devant le Conseil d'Etat par une requête du corps enseignant et par une motion d'un député au Grand Conseil.

Dans le même ordre d'idées je me permets de traduire quelques passages du dernier rapport que présente, tous les trois ans, au Grand Conseil, l'inspecteur des écoles d'*Appenzell Rh.-int.*, ils ne manquent pas d'originalité, ni de franchise: « Si, de par la nature, les habitants de notre demi-canton ne sont ni plus bêtes ni plus intelligents que d'autres Confédérés, les conditions du progrès sont décidément plus favorables ailleurs. Ici: temps de la scolarité limité, classes trop chargées, indifférence de la part des parents, petits traitements; là-bas: scolarité plus longue, nombre d'élèves réduit, intérêt des parents, traitements convenables. Le canton paye le 47 % des traitements, les communes le 42 %, la Confédération 11 %. Avec cela, tu veux refuser à l'Etat les moyens d'assurer et d'élargir les progrès solides dans le domaine de l'éducation de la jeunesse? (rejet de la loi sur les impôts). Dans bien des cas, tu alloues un traitement lamentable aux éducateurs de tes enfants. Que sont aujourd'hui 600 fr. pour une sœur? Cela fait 50 fr. par mois et suffit tout juste pour le lait, le pain et un tablier. Si le maître est marié et doit élever une famille, que sont aujourd'hui 1600 fr. et 1700 fr.? Peut-être a-t-il une femme riche; alors, tant mieux pour lui! peut-être a-t-il une chambre, remplie d'enfants; alors, c'est tant pis! Tu lui donnes un bon conseil: il peut ramasser les petits fruits de la forêt, pendant les vacances. Ou tu as le courage de dire: A quoi sert l'action de secours ordonnée par la Confédération? Que l'éducateur de la jeunesse en profite, s'il ne veut pas que ses enfants meurent de faim. Depuis longtemps avant la guerre, les traitements de tes instituteurs étaient inférieurs à ceux des cantons voisins. Et néanmoins tu exiges que l'école fasse le même travail ou accomplisse même un travail plus pénible que dans des cantons ayant des traitements supérieurs. » Etc.

Y.

DIVERS

Une pétition à appuyer. — Les représentants d'un certain nombre de sociétés suisses s'occupant d'utilité publique et du relèvement de la moralité, réunis à Zurich le 1^{er} octobre 1917, avaient décidé d'adresser aux Chambres fédérales une pétition au sujet des dispositions du futur Code pénal fédéral ayant trait à la moralité publique et à la protection de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse. Cette pétition est élaborée depuis quelques semaines. Les considérants, trop longs pour être publiés ici, n'en méritent pas moins une lecture attentive, et nous recommandons vivement aux comités de nos sections pédagogiques d'en prendre connaissance, et, s'ils sont d'accord avec eux (ce dont nous ne doutons pas) de la signer au nom de leurs membres ; car ce sont des adhésions collectives, et non individuelles, que les initiateurs désirent obtenir.

Citons néanmoins ce passage de l'introduction de la pétition :

« Le peuple suisse attend de la Confédération, qui assume la tâche de légiférer en matière pénale, qu'elle conserve et, si possible, qu'elle accroisse encore le patrimoine national qui nous est cher. Or, notre bien le plus précieux ce n'est ni l'incomparable beauté de notre patrie, ni nos constitutions démocratiques, mais l'honnêteté de notre peuple laborieux, la conscience morale qui s'est développée sur le sol pauvre de nos montagnes et qui anime nos forces républicaines. Puisse le Code pénal maintenir et fortifier ce caractère national ; c'est là notre vœu le plus cher. »

Pour atteindre ce but, les sociétés pétitionnaires émettent une série de vœux ayant trait à la protection de la jeunesse (avec élévation à 18 ans de l'âge de protection), à la protection des mineurs, à la mise en danger de la santé publique par des avariés, à la réclame contre les bonnes mœurs, aux abus de confiance professionnelle, à la prostitution et au proxénétisme, à la traite des blanches.

Elles demandent en outre que, dans tous les délits graves contre les mœurs, la privation des droits civiques soit prononcée.

Le dernier vœu exprimé par la pétition est d'une actualité toute particulière : il s'agit de *l'expulsion obligatoire des étrangers qui commettent des délits graves contre les mœurs*. Au moment où les rues de nos grandes villes sont encombrées d'exotiques qui prétendent nous imposer les mœurs, la tenue, les allures des contrées qu'ils ont eu, pour notre malheur, la mauvaise idée de quitter ; au moment où le genre « macaque » infeste nos cités et nous fait trembler pour l'avenir de notre jeunesse, cette mesure d'assainissement s'impose. Elle suffirait, à elle seule, à justifier la pétition que nous signalons.

On peut s'en procurer des exemplaires au siège de l'initiative, Zurich I, Gerechtigkeitsgasse, 20. Les adhésions de Commissions scolaires et d'autorités tutélaires sont également reçues avec reconnaissance. Elles doivent être retournées avant le 5 mai.

E. B.

*** **La réforme de l'instruction primaire en Angleterre.** La seconde lecture du nouveau bill sur l'instruction publique, dont M. Fisher, le distingué ministre du *Board of Education* est l'auteur, a donné lieu à une discussion très intéressante et a permis de réaliser combien était urgente, dans l'intérêt de la race anglo-saxonne, l'application rapide de ce bill devenu loi.

D'une façon générale, le bill tend à établir dans toute l'Angleterre des écoles d'apprentissage; cela n'est pas dit dans le texte de la loi d'une façon aussi explicite, car on y parle d'écoles primaires supérieures, d'écoles d'enseignement technique, d'écoles commerciales. Mais comme chacun de ces établissements n'a qu'un but, développer chez les enfants les dons qu'ils possèdent et les aider à choisir tel ou tel métier, telle ou telle profession, suivant les aptitudes que la nature leur a données, ces nouveaux centres d'instruction constituent surtout des écoles où l'on apprendra aux jeunes élèves le rudiment de leur futur métier. L'apprentissage n'a jamais été autre chose, avec cette différence que la responsabilité en incombait à des patrons et à des compagnons, souvent peu soucieux des intérêts intellectuels et moraux de leurs apprentis, et dont la principale préoccupation était de s'épargner de la peine ou de gagner le plus d'argent possible.

Le projet Fisher ne cherche nullement à modifier ce que l'on serait tenté d'appeler le désordre organisé qui préside aux destinées de l'enseignement primaire en Angleterre depuis l'origine des temps. On sait que dans ce domaine, comme partout ailleurs, l'initiative privée et la générosité des particuliers ont seules doté l'Angleterre du plus grand nombre de ses écoles élémentaires; de plus, les autorités locales exercent une sorte de souveraineté sur toutes les questions d'instruction et d'éducation, ce qui rend encore plus complexe le problème de l'enseignement pour les masses. Il est vrai que, depuis la fin du siècle dernier, l'Etat a favorisé, par des dons et des subventions considérables, la création de *School Boards*, qui correspondent aux écoles primaires de France et du continent. Il est vrai également que le *Board of Education* contrôle en partie les établissements qui reçoivent des subventions du Trésor. Mais le principe de décentralisation, qui a régné souverainement dans le Royaume-Uni jusqu'à la guerre, n'est nullement menacé par la protection bienveillante de l'Etat, qui, pour l'instant, ne songe qu'à encourager l'activité des autorités locales et à secouer la torpeur de certaines communes rurales, pour le plus grand bien de tous. Il s'agit de greffer sur le vieux tronc noueux, contourné et bizarre de l'éducation primaire actuelle, de nouvelles boutures, mais non de déraciner l'énorme géant dont les racines plongent, un peu au hasard, dans tous les clans de la classe populaire, et dans toutes les communes, paroisses et hameaux du royaume.

Du reste, il existe déjà un système assez rudimentaire d'éducation primaire supérieure. Ce sont, dans la plupart des cas, des classes du soir; elles sont peu fréquentées et ne donnent que de médiocres résultats; l'enfant ou l'adolescent, fatigué par le travail industriel de la journée, profite mal de ces cours, qui ajoutent à sa fatigue physique une fatigue cérébrale.

M. Fisher veut donc améliorer l'état de choses existant, et il propose que, désormais, huit heures par semaine soient consacrées obligatoirement par tous les enfants de la classe ouvrière, de l'âge de 14 à 18 ans, durant quarante-deux semaines par an, aux nouvelles écoles primaires supérieures. Du même coup, on rend impossible l'exploitation de l'enfance et de l'adolescence dans toute une série d'entreprises industrielles. C'est là un résultat excellent qui a l'approbation unanime de tous les partis et de l'énorme majorité du pays.

Mais, comme l'a fait très justement remarquer un député travailliste, M. A. Smith, le bill n'a pas que des qualités; il contient un certain nombre de défauts

qu'il sera facile de corriger dans la discussion qui aura lieu en comité, avant la troisième et définitive « lecture ».

Il ne faut pas oublier, en effet, que ce n'est pas tout que de créer un public de quelques millions d'élèves : il est aussi indispensable d'organiser une petite armée de professeurs. Le nouveau bill nécessitera, dit-on, environ 35 000 maîtres et maîtresses d'école appartenant à une catégorie nouvelle. Où les trouvera-t-on ? C'est là une des difficultés les plus considérables du nouveau bill. D'autre part, il serait dangereux pour le pays d'encourager à la paresse les enfants et adolescents de 14 à 18 ans qui, ne trouvant plus de travail régulier dans le commerce ou dans l'industrie, et n'ayant que huit heures de classe par semaine, n'auront pas tous la vertu de s'enfermer dans les bibliothèques ou de travailler chez eux le reste de la semaine. Leurs parents, en admettant qu'ils soient d'honnêtes ouvriers, et ce ne sera pas le cas d'une bonne partie de la population, ne pourront exercer, pendant leurs heures de travail, aucune surveillance sur leurs enfants. Que feront de leurs loisirs ces adolescents et ces grandes fillettes, plus ou moins livrés à eux-mêmes, sans contrôle effectif, soit de leur famille, soit de l'Etat ? Encombreront-ils les rues et les carrefours ? Leur trouvera-t-on des jeux ou des occupations pour écarter d'eux la dangereuse oisiveté, mère de tous les vices ? Ou bien le commerce et l'industrie pourront-ils s'adapter à ces conditions nouvelles et utiliser, dans l'intérêt des enfants eux-mêmes, leurs heures de liberté ?

La question est fort embarrassante, mais non insoluble. Il ne me semble pas qu'elle ait attiré suffisamment l'attention des législateurs, qui ont pourtant longuement discuté, l'autre jour, les différents aspects de cette réforme. Toujours est-il que le nouveau bill constitue un grand pas en avant dans la bonne direction. Rien n'est meilleur pour la classe ouvrière que de développer le sentiment de la responsabilité des parents. Dans la classe moyenne, le père et la mère, dignes de ce nom, supportent les sacrifices les plus durs pour donner à leurs enfants une bonne instruction et une solide éducation qui en fassent des hommes capables d'entrer bien armés dans la lutte pour la vie. Le jour où, dans la classe ouvrière, le plus grand nombre des parents feront de même, le niveau moral de la nation s'en élèvera d'autant.

Les chefs du *Labour Party* réalisent mieux que personne l'importance vitale du problème. Ils ne demandent nullement que l'on donne obligatoirement à tous les enfants du royaume la même instruction ; ils reconnaissent, avec un bon sens que l'on ne saurait trop louer, que la nature répartit inégalement ses dons, mais ils demandent, et ce n'est que justice, que chaque citoyen ait, au début de la vie, une chance égale de développer les qualités que la Providence lui a accordées.

En créant des écoles primaires supérieures destinées à améliorer la culture des ouvriers, et à leur donner une véritable maîtrise du métier qu'ils auront choisi, on facilite l'accès des études supérieures aux intelligences d'élite, car il est bien entendu qu'une fois cette première réforme scolaire réalisée, le gouvernement continuera la réorganisation de l'instruction publique en multipliant le nombre des bourses et des subventions qui permettront aux sujets distingués de passer par la filière normale des *Grammar Schools* et des *Public Schools* pour achever leurs études dans une des nombreuses universités qui, à côté d'Oxford et de

Cambridge, sont d'admirables foyers de savoir universitaire, au sens continental du mot.

Enfin, n'oublions pas qu'en Angleterre instruction et éducation ne sont nullement synonymes. On estime pour rien un savant ou un lettré qui n'est pas un « gentleman », et le but principal de l'éducation scolaire est de faire de chaque élève un galant homme. Les ouvriers désirent, eux aussi, que leurs enfants bénéficient de cette forte culture morale qui est la gloire des *Public Schools* et des universités britanniques. C'est ce que M. Fisher veut faire en développant, grâce aux écoles primaires supérieures, le sentiment de la solidarité entre les enfants de la classe ouvrière, qui comprennent, aussi bien que les fils des riches et des aristocrates, les règles sportives du *fair play* (franc jeu), de l'aide mutuelle, du sacrifice et de la loyauté qui constituent les plus nobles caractéristiques de la race anglo-saxonne.

(*Journal de Genève.*)

J. COUDURIER.

PARTIE PRATIQUE

EN CLASSE

Les punitions par écrit.

Je visite la classe de *Verduret*, dirigée par un jeune instituteur capable et consciencieux. Il y a du travail, de l'ordre et de la discipline. Chacun est à son affaire. Les leçons se suivent, données avec sérieux, écoutées avec intérêt. J'assiste, avec un très grand plaisir, à la critique d'une composition.

« Les fautes d'inattention sont encore trop nombreuses, dit le maître. Jules, comment doit-on écrire : *tu chantes* ?

— T...u... tu, c...h...a... n... chan, t... e... s... tes.

— Pourquoi faut-il *s* ?

— Parce que les verbes prennent toujours *s* à la 2^e personne du singulier.

— C'est bien. Malheureusement, tu as oublié, dans ta composition, de mettre *s* après chante. Tu écriras 20 fois : *tu chantes*.

— Ernestine, combien faut-il de *p* à *aperçoit* ?

— Un seul.

— Saurais-tu me dire pourquoi ?

— Les verbes en *ap* prennent deux *p*, sauf *apercevoir*, *aplatir*, *aplanir* et *apaiser*.

— Je vois que tu as très bien retenu la règle. Il est fâcheux que tu n'aies pas su t'en souvenir à temps. Dans ta composition, *aperçoit* est écrit avec deux *p*. Tu copieras 20 fois : *on aperçoit*. François a oublié que *terrier* vient de *terre*, et que par conséquent ce mot prend deux *r*. Il l'écrira 20 fois, Etc. »

En jetant un coup d'œil dans les cahiers, je constate que les punitions sont nombreuses. L'instituteur veut que tout marche bien et il n'excuse aucune faute. Louise a écrit 20 fois, à la date du 10 janvier : *Je dois arriver à l'heure à l'école*. Quelques jours après, comme il y avait eu sans doute une récidive, elle a écrit la même phrase 50 fois.

Fernand est un garçon étourdi. Il doit oublier fréquemment ses objets d'école.

En effet, le 8 janvier il a dû copier 20 fois : *Je ne dois pas oublier mon cahier*. Le 11 du même mois, il a écrit 50 fois : *Je ne dois pas oublier ma plume*. Enfin, le 23, il a dû de nouveau copier 100 fois : *Je ne dois pas oublier mon livre*. Espérons qu'il se le tiendra pour dit et qu'il n'oubliera plus ni sa règle, ni son crayon, ni son encrier, ni son carnet journalier, ni aucune chose qu'il doive apporter en classe.

Berthe persiste à mettre un circonflexe sur l'o de *coteau*. Aussi a-t-elle écrit ce mot d'abord 20 fois, puis 50, puis 100. Si, après cela, elle n'est pas corrigée, ce sera preuve vraiment que sa tête est celle d'une linotte.

La classe terminée, je discute pendant quelques minutes avec l'instituteur.

« Je vois, lui dis-je, que vous prenez votre tâche à cœur et que vous cherchez, par tous les moyens possibles, à corriger vos élèves de leur manque de ponctualité ou de leur étourderie.

Permettez-moi cependant d'être sceptique quand à l'efficacité de ces copies.

— Pourquoi ?

— Pour la bonne raison que ce travail est fait d'une manière machinale, et que Berthe, en écrivant 100 fois le mot *coteau*, pense à autre chose. De même, lorsque Fernand, l'étourdi, a laissé sa plume à la maison et qu'il a dû copier 50 fois cette phrase : *Je ne dois pas oublier ma plume*, cette punition lui a pris plus de temps qu'elle ne lui a coûté de peine.

— Comment cela ?

— Parce que Fernand a dû faire ce que je faisais à son âge, lorsqu'on me donnait des punitions semblables. Il a écrit, l'un sous l'autre, 50 fois le mot *Je*, puis il a recommencé avec *ne*, pour continuer avec *dois* et ainsi de suite pour finir avec *plume*. Or, en écrivant ses sept colonnes de mots semblables, il a pu laisser son imagination vagabonder, il n'a pas pensé du tout à ce qu'il traçait sur le papier ; en un mot, il a perdu du temps et noirci des pages sans grand profit.

— Dois-je donc ne plus leur donner de punitions par écrit ?

— Pas le moins du monde. Ils sont coupables d'étourderie ou de négligence et méritent d'être punis.

— Comment faire, alors ?

— A mon avis, il faudrait éviter que ces punitions ne fussent qu'une simple répétition. Ainsi, prenons le cas de Jules, par exemple. Ce garçon a omis de mettre *s* à la deuxième personne du singulier. Pourquoi lui faire écrire 20 fois de suite le même verbe ? N'y aurait-il pas avantage à lui faire trouver 20 verbes différents qu'il devra tous écrire à la 2^e personne, en soulignant *s* : *tu marches*, *tu lis*, *tu récites*, etc. ?

— Mais quand il s'agit d'un mot mal orthographié, comme *aperçoit* ou *terrier* ?

— Dans ce cas, faites-leur composer quatre ou cinq phrases dans chacune desquelles se retrouvera le mot fautif, qui sera souligné, par exemple : *On aperçoit un chamois au sommet du rocher* ; *Louise aperçoit des violettes au bord de la haie*, etc. De même, punissez les élèves qui persistent à arriver en retard et ceux qui oublient sans cesse leur matériel par une petite composition de dix, quinze, ou vingt lignes — suivant le cas et la récidive — sur les *bienfaits de la ponctualité* ou les *dangers de l'étourderie*. Ils seront punis bien davantage, car la composition demande toujours un effort et le profit sera plus grand.

LE VIEUX PRÉSIDENT.

RÉCITATION

Le vent, par MAURICE MOREL.

1. Tournoyez, chapeaux, dans l'espace!
Jupons, claquez au vent qui passe!
Et vous, arbres, tenez-vous bien!
Sur la colline et sur la plaine
Voici que le vent se déchaine;
Pourquoi?... Lui-même n'en sait rien.

Loup-garou

Casse-cou,

Où va le vent?... n'importe.

Loup-garou

Casse-cou

Le vent va n'importe où.

2. Sur les forêts, par avalanches,
Il se déverse dans les branches
Avec un fracas redoublé :
Fracas ridicule, insolite,
Tout juste bon à mettre en fuite
Quelque pauvre lièvre affolé.

Loup-garou...

3. Puis il s'époumonne avec rage
Sur quelque falaise sauvage,
Où les vieux rochers étonnés
Se demandent de quelle bouchè
Jaillit cette haleine farouche
Qui leur souffle ainsi sur le nez.

Loup-garou...

4. Mais la mer est là, champ immense
Où va s'exercer sa démente.
Il s'y jette de tout son poids,
Et jouant de toutes ses lyres,
Il y fait, avec les navires,
Des bals de coquilles de noix.

Loup-garou...

ECONOMIES

Qui doit économiser? Tout le monde.

Que doit-on économiser? Tout.

CAUSERIE. — Vous entendez dire autour de vous que la vie est chère et qu'elle renchérit chaque jour. Qu'est-ce que cela signifie? Pourquoi toutes les choses dont nous avons besoin sont-elles si chères? — Parce qu'il y en a peu. — D'où vient que certaines choses sont si rares? — Une grande partie des travailleurs habituels sont soldats; ils consomment beaucoup et ne produisent rien. Des contrées riches et fécondes sont ravagées par la guerre. Les navires qui transportent les denrées sont envoyés au fond des mers.

Quelles sont les denrées qui sont rares? — Toutes celles qui servent à notre alimentation (blé, viande, pommes de terre, sucre, cacao, lait); celles qui servent à nous vêtir (laine, coton); puis celles qui servent à nous chauffer (charbon, gaz, pétrole, bois); enfin celles qui sont à la base de beaucoup de nos industries (métaux, cuir, graisse, tabac), etc.

A quoi s'aperçoit-on que certaines denrées sont rares ou manquent même complètement ? — A l'usage des cartes (pain, riz, sucre, graisse), aux écriteaux placés chez les commerçants prévenant de l'absence de marchandises, aux longues queues à la porte des locaux de vente pour obtenir de petites quantités de marchandises.

Il est nécessaire que chacun de nous apprenne à restreindre ses besoins. Il ne faut rien gaspiller, ne rien laisser perdre et économiser tout ce que l'on a.

ELOCUTION. — *Comment pouvons-nous économiser :*

Le pain ? — Ne pas en jeter la plus petite bouchée. Ramasser soigneusement les restes et en faire de la panade.

Le sucre ? — Le supprimer dans les choses qui ne sont pas trop amères ; ne plus acheter de bonbons et de friandises.

Le combustible ? — Utiliser tous les débris qui peuvent brûler ; employer la marmite norvégienne ; se servir de casseroles et marmites à fonds plats et larges.

Les vêtements ? — En prendre grand soin ; éviter les jeux brusques qui déchirent et usent les habits ; raccommoder immédiatement les petits accrocs ; plier, broser et nettoyer les vêtements, afin qu'ils paraissent neufs plus longtemps ; user de bon gré les vêtements des grands frères et des sœurs aînées ; marcher nu-pieds toutes les fois que la chose est possible.

Les objets d'école ? — Eviter de casser les crayons (les tailler trop souvent les use) ; essuyer sa plume après s'en être servi (l'encre la fait rouiller) ; employer toutes les pages, toutes les lignes des cahiers (le papier coûte très cher) ; soigner les livres afin qu'ils durent très longtemps.

Les jouets ? — Ne pas les casser ; les ranger soigneusement après emploi ; ne pas en demander de nouveaux.

En résumé, toutes les choses coûtant beaucoup plus cher qu'autrefois, les enfants ne seront pas exigeants et difficiles. Ils devront manger sans se plaindre ce qu'on leur donne et se vêtir très simplement.

Vocabulaire.

Production, consommation, raréfaction, pénurie, restriction, économie, gaspillage, denrées alimentaires, hausse des prix.

Conjuguer oralement aux différents temps de l'indicatif, du conditionnel et de l'impératif (formes affirmative, négative et interrogative) : manger sans excès ; épargner la nourriture ; enrayer la hausse des prix ; prévenir la raréfaction des marchandises ; réduire les prix de transport.

DICTÉES : 1. Economie de plumes et de papier.

Faites durer vos plumes ; essuyez-les soigneusement pour qu'elles ne rouillent pas. N'usez de papier que juste ce qu'il en faut pour vos devoirs. Par ces modestes économies de plumes et de papier vous aiderez utilement au pays à traverser la terrible crise actuelle.

2. Production, consommation, économie.

Pendant la guerre, la consommation de toutes choses a augmenté. Les soldats usent plus de vêtements et de souliers ; ils consomment aussi plus de nourriture.

Et pendant ce temps, la production diminue, il y a moins de terres cultivées et moins d'hommes pour travailler. C'est à nous de compenser cette situation par une économie des plus sévères. Sachons diminuer notre consommation, nous restreindre ; sachons ménager le bien du pays.

RÉDACTIONS : 1. La carte de pain.

SOMMAIRE : Montrer aux enfants et leur faire observer attentivement une carte de pain, puis leur demander d'en faire la description.

2. Avec la carte de graisse.

SOMMAIRE : Maman m'envoie acheter deux cent cinquante grammes de graisse. — La carte. — Chez l'épicier. — Les coupons enlevés. — La graisse pesée. — Le paiement.

SUJET TRAITÉ : Hier, maman m'a envoyé chez M. Marchand pour acheter deux cent cinquante grammes de graisse. Elle m'a remis une pièce de cinq francs et une carte de graisse. En arrivant chez l'épicier, je lui présente la carte. Il prend ses ciseaux et détache dix coupons de vingt grammes et dix coupons de cinq grammes, puis il me rend la carte. Alors, il pèse deux cent cinquante grammes de saindoux et me les remet. Je lui donne la pièce de cinq francs. Il me rend fr. 2,50, et je rentre rapidement à la maison.

3. L'économie est nécessaire.

SOMMAIRE : A mesure que la guerre se prolonge, l'économie devient de plus en plus nécessaire. Il importe que les enfants eux-mêmes se privent de quelque chose. Qu'avez-vous fait, que pourriez-vous faire encore pour diminuer les dépenses de vos parents et contribuer ainsi au bien du pays ? — Privation de friandises ; soins particuliers aux vêtements et aux fournitures scolaires ; travail toujours plus sérieux pour aider les parents.

LECTURE PUIS RÉDACTION

Dans une fabrique de linoléum.

Il n'y en a qu'une, en Suisse, et c'est à Giubiasco qu'elle se trouve, à une demi-heure en aval de Bellinzone.

Une forte odeur d'huile se dégage aux abords de la fabrique, car, comme le nom l'indique, c'est l'huile de lin qui constitue une des bases de la fabrication du linoléum. Dans une cour, il y a un grand tas d'écorces de liège, venant d'Italie, utilisées dans les produits de couleur foncée, tandis que la sciure de bois est préférée pour les produits clairs.

Voici le compartiment des broyeurs, où écorce et sciure sont pulvérisés, puis, le laboratoire où se fait une partie importante du traitement de la matière première : l'oxydation des huiles. L'huile est oxydée par aération, c'est-à-dire rendue plus ou moins consistante et élastique, grâce à un système de treillis au travers desquels elle doit passer. Un autre procédé consiste à étendre l'huile par couches successives sur des toiles tendues verticalement.

Passée au laminoir, cette masse oxydée est ensuite intimement mélangée avec de la colophane, de la poix et d'autres matières en proportions variables, en quoi résident précisément les secrets de fabrication.

Au moyen de mélangeurs mécaniques, les couleurs s'unissent à l'amalgame et à la sciure de bois ou d'écorce de liège. Le linoléum obtenu sera de teinte unie ou granité suivant le degré de finesse du grain.

Sur une toile de jute tendue, un distributeur automatique répand le mélange en une couche d'épaisseur régulière, puis le tout passe sous des presses énormes pesant jusqu'à 45 000 kg., d'où le linoléum sort en bandes plus ou moins larges. Mais ce n'est pas tout; le produit subit encore de nombreuses opérations. Distinguons tout d'abord, pour les dessins, en linoléum *imprimé* et linoléum *incrusté*. L'imprimé se fait au moyen de petites presses de laiton qu'un ouvrier applique sur le linoléum. Comme en lithographie, il faut une presse pour chaque teinte. Là, aussi, on imprime des bordures sur des *passages*. Ces dessins imprimés disparaissent avec l'usure. Il en est tout autrement du linoléum incrusté, genre beaucoup plus solide et durable, mais qui coûte naturellement plus cher. Au moyen de plusieurs grands chablon de zinc, la matière pulvérisée constituant la base est répartie, une teinte par chablon, en couches profondes composant le motif arrangé par le dessinateur. Les dessins du linoléum incrusté subsistent jusqu'à l'usure complète.

Une fois polies et lissées au moyen de parafine, les grandes pièces de vingt-cinq mètres de longueur sont mises au séchoir où elles séjournent deux mois environ. Ensuite elles passent dans l'atelier de vérification où elles sont coupées, enroulées, puis déposées dans les magasins, d'où se fera l'expédition par wagons à destination de Saint-Gall, Zurich, Bâle, Lausanne et Genève, principaux débouchés à l'heure actuelle.

Dans les morceaux tombés à la vérification, on découpe des descentes de lavabos. Les rognures sont utilisées pour la confection de nattes.

La production journalière de la fabrique de Giubiasco est de 1500 mètres environ.

P.-L. M.

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE A L'ECOLE PRIMAIRE ¹

Les auxiliaires et les ennemis de l'agriculture. (Suite.)

Les microbes : moisissures, levures, bactéries.

Les microbes jouent un rôle important en agriculture. Les uns sont utiles : tels sont les agents de la fermentation du vin et du cidre, de la coagulation du lait, de la maturation des fromages, de la nitrification, de la fermentation des fumiers, etc. D'autres constituent des ennemis redoutables : ceux qui provoquent le charbon des moutons, la tuberculose bovine, la fièvre aphteuse, le charbon et la rouille des graminées, le mildiou, etc.

Nous allons donner, sur ces êtres infiniment petits, quelques notions sommaires et générales que doit posséder tout agriculteur éclairé.

Les moisissures.

a) Observer les moisissures qui se forment sur le pain, les confitures, le cuir, lorsque ces matières sont abandonnées dans une atmosphère humide. Au besoin, les produire en opérant ainsi : Placer dans une assiette, sur un morceau de pa-

Voir *l'Educateur* nos 2 et 10.

pier mouillé, une tranche de fruit, du crottin de cheval, recouvrir d'une lame de verre, et mettre l'appareil dans un endroit chaud (cuisine, cave). Observer, de temps en temps, tous les deux jours, par exemple (à la loupe), l'évolution des moisissures formées. Remarquer qu'elles sont constituées par des filaments enchevêtrés qui s'enfoncent dans la matière qui les nourrit — et qu'elles altèrent. Noter, dans quelques-unes, à l'extrémité des filaments qui se développent dans l'air, de petits renflements. Observer ces renflements au microscope, particulièrement ceux qui s'ouvrent, et voir les spores qu'ils renferment.

b) Examiner une feuille de vigne atteinte de mildiou. Remarquer une sorte de moisissure dont les spores, apportées par le vent, ont germé sur les feuilles, et se sont développées, partie dans la parenchyme foliaire, partie en dehors, à la face intérieure. Voir les spores formées sur les parties externes de la moisissure.

Les levures.

a) Se procurer, dans une brasserie ou dans une pâtisserie, de la levure de bière, et l'observer au microscope ; distinguer des grains ovoïdes : chacun d'eux est un champignon unicellulaire qui se multiplie par bourgeonnement quand il se développe dans un milieu nutritif sucré : dissolution de glucose, jus de fruit mûr.

b) Faire dans l'eau tiède (200 gr.) une décoction de figues (2 ou 3) coupées en morceaux, et dans le liquide, préalablement filtré, délayer une pincée de levure de bière. Maintenir le flacon à une température de 20 à 30°, et observer la fermentation alcoolique qui se produit.

Les bactéries.

Abandonner à l'air, pendant quelques jours, une infusion de foin, ou de toute autre matière végétale — ou animale. Remarquer que le liquide se trouble, puis en examiner une goutte au microscope, à un très fort grossissement. Constaté l'existence d'une multitude d'êtres de formes variées, les uns arrondis (microcoques), d'autres allongés en bâtonnets (bacilles)... Ce sont des *bactéries*, algues sans chlorophylle, qui se nourrissent des matières en dissolution dans le liquide.

Contagion.

Les maladies contagieuses sont dues au développement de certaines bactéries dans le corps de l'homme ou de l'animal. On appelle *contagion* la pénétration de ces bactéries dans l'organisme sain. La contagion peut se produire par la voie digestive (c'est le cas de l'ingestion du lait tuberculeux), par la voie respiratoire (c'est le cas du croup), ou par une déchirure de la peau, comme dans la morsure d'un chien enragé.

Stérilisation.

Si l'on chauffe à 100°, pendant un certain temps, une infusion végétale, un bouillon de viande, ou toute autre substance susceptible de s'altérer sous des influences microbiennes, par cette opération, dite *stérilisation*, les microbes sont tués, et la substance se conserve — si toutefois on la maintient à l'abri du contact de corps qui pourraient y introduire d'autres microbes. C'est sur ce principe que repose la fabrication des conserves alimentaires.

Antiseptiques.

Le développement des microbes peut être arrêté par l'action de substances diverses, dites *antiseptiques* : sel, chaux, sulfate de cuivre, gaz sulfureux, phénol, bichlorure de mercure, eau oxygénée... L'air et la lumière, quand leur action se prolonge, détruisent la plupart des microbes. A ce titre, ce sont des auxiliaires précieux que l'agriculteur doit laisser pénétrer dans les divers locaux de la ferme.

Expérience.

Faire une infusion végétale (thé ou tilleul, par exemple), et la diviser en deux parties. Abandonner l'une dans un verre au contact de l'air. Mettre l'autre dans un ballon et la faire bouillir, pendant 10 minutes environ, tous les jours, pendant une semaine; la première se trouble lentement, tandis que l'autre reste inaltérée, limpide.

L'ébullition peut être remplacée par l'addition d'une petite quantité de sel ou de tout autre antiseptique.

P. CHAUVET.

ARITHMÉTIQUE.

Solutions des problèmes pour les maîtres donnés dans le n° 10.

N° 1. — *Le nombre de cheveux.* On admet qu'une personne n'a pas plus de 100 000 cheveux. Les Neuchâtelois ne doivent pas faire exception à la règle. D'autre part, un habitant de ce canton, s'il n'est *absolument chauve*, a au moins un cheveu. On ne pourra, en conséquence, trouver que 100 000 Neuchâtelois ayant un nombre différent de cheveux (de 1 à 100 000). Or, le canton de Neuchâtel comptant 150 000 habitants, il s'y rencontrera certainement au moins deux personnes ayant le même nombre de cheveux.

C. Q. F. D.

N. B. On raconte que cette question — Neuchâtel à part — a été posée et expliquée par Nicole, de Port-Royal, à la duchesse de Longueville, laquelle n'y comprit rien. Les lectrices de l'*Educateur*, qui ne sont pas duchesses, mais qui sont intelligentes, comprendront du premier coup...

A. ROULIER.

N° 2. — *Les poids.* Combinés par addition et soustraction, les poids 1, 3, 9 et 27 kg. donnent tous les nombres entiers de 1 à 40 kg.

MM. A. Roulier, La Rippe; Lucien Loup, Gletterens (Fribourg); A. Perrottet, Prévondavaux (Fribourg), et A. Bocherens, Echandens, nous ont fait parvenir des solutions exactes.

A propos de la *réfutation d'un paradoxe*, réfutation insérée à la page 160, n° 10 de l'*Educateur*, M. Félix Vaney, professeur, à Lausanne, nous a adressé un travail des plus intéressants, que le manque de place nous empêche malheureusement de publier.

CONCOURS DE FRANÇAIS.

Les résultats du concours et le rapport du jury paraîtront dans le n° 18 de l'*Educateur*.

Le poste d'

INSTITUTRICE-INTERNE

d'une Colonie de vacances qui se fondera cet été dans la Commune de Lausanne est au concours jusqu'au 20 avril. L'Etablissement, ouvert toute l'année, offre situation avantageuse à personne sérieuse et dévouée. — S'adresser à M. **Rochat-Bujard**, directeur, à Bevaix, en indiquant références, âge et prétentions.

Diplôme intercantonal

pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère

La session d'examens de 1918 aura lieu à Neuchâtel. Les examens oraux sont fixés aux 10 et 11 mai; les examens écrits aux 28 et 29 juin. — S'adresser pour renseignements et inscriptions, *avant le 25 avril*, au président de la Commission, M. J. PARIS, directeur des Ecoles secondaires de Neuchâtel, ou au secrétaire, M. H. Besançon, chef de service au Département de l'Instruction publique, à Lausanne.
P 31317 L

Décoration murale

L'affiche géographique „**SUISSE-LE SIMPLON**“ est envoyée gratuitement aux écoles contre envoi de 15 cent. pour frais d'expédition. — S'adresser au Bureau „*Pro Sempione*“, à **LAUSANNE** (Place St-François).

A la même adresse, pour l'enseignement intuitif: Album *Souvenir du percement du Simplon* (fr. 2.50), contre envoi de 15 centimes.
P 11199 L

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS

ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques ✻ Pellicules ✻ Films pack ✻ Papiers

Cartes postales

Produits chimiques Expéditions.

CATALOGUES GRATUITS

A. SCHNELL

Place St-François, LAUSANNE.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE

10 0 | au comptant
0 | aux instituteurs
0 | de la S. P. V.



Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève

La Maison fournit tous les modèles de tables d'école sur demande



Tableaux noirs. Porte-cartes géographiques

Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖETISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{me} ANNÉE — N° 17.

LAUSANNE. — 27 avril 1918.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · RELIGIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces

JULES GORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Roulier, instituteur, La Rippe.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Diplôme intercantonal

pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère

La session d'examens de 1918 aura lieu à Neuchâtel. Les examens oraux sont fixés aux 10 et 11 mai; les examens écrits aux 28 et 29 juin — S'adresser pour renseignements et inscriptions, *avant le 25 avril*, au président de la Commission, M. J. PARIS, directeur des Ecoles secondaires de Neuchâtel, ou au secrétaire, M. H. Besançon, chef de service au Département de l'Instruction publique, à Lausanne
P 31347 L

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS

ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques ✻ Pellicules ✻ Films pack ✻ Papiers
Cartes postales

Produits chimiques Expéditions.

CATALOGUES GRATUITS

A. SCHNELL

Place St-François, LAUSANNE.



(J. H. 5699 B.)

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours

INSTITUTEURS : Avenches : fr. 2600; fr. 500 d'indemnité de logement; augmentation de traitement de fr. 75 par 5 ans d'enseignement dans la commune, jusqu'à concurrence de fr. 300 (sous réserve de ratification du Conseil communal); 3 mai. — **Bretonnières :** fr. 2400; logement, plantage, 28 stères de sapin et 100 fagots de hêtre, à charge de chauffer la salle d'école: 3 mai. — **Renens :** fr. 2850, logement et jardin. Les postulants sont priés de ne se présenter que sur convocation; 7 mai.

INSTITUTRICES : Belmont s/Yverdon (Villaret) : fr. 1700; logement et jardin: 3 mai.

Enseignement professionnel.

Ecole de petite mécanique de Ste-Croix. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un **directeur**.

Obligations: le directeur, outre la direction de l'Ecole, donnera les cours de dessin mécanique, comptabilité, technologie des métaux, éléments de construction pour mécaniciens, une partie des cours de géométrie et d'algèbre. Total: 24 à 30 heures de leçons hebdomadaires.

Avantages: traitement de fr. 4500 à 5000, suivant capacités, avec augmentations annuelles et successives de fr. 100 par an, pendant cinq ans.

Entrée en fonctions immédiate.

Adresser les inscriptions, avec un **curriculum vitae**, au Département de l'instruction publique, 2^{me} service, avant le 4 mai 1918, à 6 heures du soir.

Dans sa séance du 20 avril 1918 le Conseil d'Etat a nommé Mlle Estelle Roy, en qualité de maîtresse au collège d'Aigle, à titre provisoire.

Dans sa séance du 12 avril 1918, le Conseil d'Etat **a nommé :**

M. Frank Olivier, professeur ordinaire à la faculté des lettres, en qualité de chancelier de l'Université;

M. Louis Baudin, Dr es sciences, en qualité de maître de sciences naturelles aux collège et gymnase scientifiques, ce à titre provisoire;

M. Henri Déglon, ingénieur-mécanicien, en qualité de maître à l'Ecole des métiers de Lausanne, ce à titre provisoire;

M. Alfred Grand, en qualité de contremaître mécanicien-électricien à la dite école, également à titre provisoire;

a confirmé à titre définitif, M. Charles Collins, en qualité de maître de gymnastique aux écoles secondaires et primaires de Nyon.

Chancellerie d'Etat.

Librairie PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Vient de paraître :

Johannès DIERAUER

Histoire de la Confédération Suisse

Ouvrage traduit de l'allemand par Aug. REYMOND

TOME V : De 1798 à 1848

Première Partie : de 1798 à 1813

Un volume in-8°, broché **Fr. 10**

L'avant-dernier volume de cette histoire monumentale vient de paraître. A l'heure où les problèmes historiques passionnent tous les esprits cultivés, on doit signaler à nouveau ce grand ouvrage, vraiment digne de notre pays. Il est destiné au grand public, à tous ceux qui veulent connaître le long et beau passé de la Suisse. Il résume d'une façon admirable le dernier état de la science et forme une véritable synthèse de nos connaissances sur notre Histoire nationale.

De l'avis unanime de la critique, l'œuvre de Johannès Dierauer est la première histoire de la Suisse qui nous fasse parcourir avec une aussi pénétrante intelligence des situations et des faits les diverses étapes de la Confédération, qui ressuscite en un mot avec autant de science et d'art le passé de la nation suisse.

Pierre Vaucher, l'historien genevois, écrivait lors de l'apparition du premier volume de cet ouvrage : *« J'ai lu beaucoup de traités d'histoire suisse : je ne crois pas en avoir jamais rencontré qui m'ait fait éprouver une jouissance aussi vive que celui de M. Dierauer. »*

Précédemment parus :

TOME I (Des origines à 1415).	TOME III (De 1516 à 1648).
TOME II (De 1415 à 1516).	TOME IV (De 1648 à 1798).

Chaque volume in-8°, imprimé luxueusement sur beau papier, broché	Fr. 10.
Relié amateur, dos plat, tête dorée	Fr. 15.